

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 16 décembre 2019** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Monsieur Guy Hébert, directeur général
Maître Karine Patton, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 1248-07 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin de modifier certaines dispositions applicables aux soupapes de retenue (clapet) et aux fosses de retenue et d'abroger les mesures de construction durable pour les différents types d'usages applicables aux zones P-319, H-320, H-321, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, P-328, H-329 et C-330.
3. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 1250-40 amendant le règlement de zonage numéro 1250 (omnibus).
4. Avis de motion 2019-19 - Règlement numéro 1250-40 amendant le règlement de zonage numéro 1250 (omnibus).
5. Approbation d'une liste de comptes et salaires.
6. Paiement comptant de l'acquisition des bacs pour les matières organiques.
7. Autorisation de signature - Renouvellement du contrat d'entretien et de service du logiciel de système automatisé de messagerie avec Somum Solutions.
8. Dérogation mineure numéro 2019-107 concernant un aménagement de terrain résidentiel au 285, rue Longtin - Lots 1 916 586 et 5 838 880 du cadastre du Québec.

9. Varia
 - 9.1 Autorisation de signature - Convention collective des pompiers à temps partiel.
10. Période d'intervention des membres du conseil.
11. Période de questions.
12. Levée de la séance.

2019-12-429

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil étant présents et y consentant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant:

9.1: Autorisation de signature - Convention collective des pompiers à temps partiel.

ADOPTÉE

2019-12-430

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-17 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 1248-07 a pour objet d'ajouter des dispositions, à celles existantes concernant les équipements de protection contre les refoulements et autres dégâts d'eau, ainsi que d'abolir les dispositions relatives à la construction durable dans le projet Symbiocité La Prairie;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-07

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SOUPAPES DE RETENUE (CLAPET) ET AUX FOSSES DE RETENUE ET D'ABROGER LES MESURES DE CONSTRUCTION DURABLE POUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES APPLICABLES AUX ZONES P-319, H-320, H-321, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, P-328, H-329 ET C-330

ADOPTÉE

2019-12-431

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER:

- les dispositions relatives:
 - à l'égouttement des eaux de surface;
 - à l'implantation de bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certains usages résidentiels, commerciaux et industriels;
 - à l'entreposage et au stationnement de matériel de récréation;
 - à l'affichage sur l'ensemble du territoire;
 - aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers;
 - aux matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
 - aux proportions minimales requises pour les revêtements extérieurs;
 - à l'aménagement de terrain;
 - aux revêtements extérieurs pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;

- certaines grilles des usages et normes relatives aux usages, à l'aménagement de terrain et aux marges;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », les terrains contaminés mentionnés au répertoire des terrains contaminés du MELCC.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier des dispositions concernant:

- certaines dispositions relatives à l'égouttement des eaux de surfaces;
- certaines règles d'implantation de bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certains usages résidentiels, commerciaux et industriels;
- certaines règles d'entreposage et de stationnement de matériel de récréation;
- certaines règles d'affichage sur l'ensemble du territoire;
- certaines règles relatives aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers;
- certaines normes concernant les matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- certaines normes concernant les proportions minimales requises pour les revêtements extérieurs;
- certaines normes d'aménagement de terrain;
- certaines normes, concernant les revêtements extérieurs pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;
- certaines grilles des usages et normes relatives aux usages, à l'aménagement de terrain et aux marges;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », les terrains contaminés mentionnés au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2019-19

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1250-40 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier:

- les dispositions relatives:
 - à l'égouttement des eaux de surface;
 - à l'implantation de bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certains usages résidentiels, commerciaux et industriels;
 - à l'entreposage et au stationnement de matériel de récréation;
 - à l'affichage sur l'ensemble du territoire;
 - aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers;

- o aux matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- o aux proportions minimales requises pour les revêtements extérieurs;
- o à l'aménagement de terrain;
- o aux revêtements extérieurs pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;
- certaines grilles des usages et normes relatives aux usages, à l'aménagement de terrain et aux marges;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », les terrains contaminés mentionnés au répertoire des terrains contaminés du MELCC.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2019-12-432

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 13 décembre 2019 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 346 359,56 \$ pour les activités financières, de 355 823,69 \$ pour les activités d'investissement et de 356 975,66 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2019-12-433

PAIEMENT COMPTANT DE L'ACQUISITION DES BACS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU que la collecte des matières organiques a débuté à la fin du mois de septembre 2019 à La Prairie;

ATTENDU que des bacs ont été distribués sur le territoire de la Ville à cet effet;

ATTENDU que la Ville a décidé de procéder au paiement comptant de l'acquisition desdits bacs et ainsi épargner les frais relatifs à un emprunt éventuel;

ATTENDU qu'une somme est réservée au surplus affecté pour l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'APPROPRIER le surplus affecté (05-992-50-000 - Environnement), pour un montant de 516 165 \$, afin de payer la MRC de Roussillon pour l'acquisition des bacs pour les matières organiques.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement à la MRC.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2019-12-434

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT
D'ENTRETIEN ET DE SERVICE DU LOGICIEL DE SYSTÈME
AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE AVEC SOMUM SOLUTIONS**

ATTENDU que la Ville a acquis, en 2013, un logiciel de système automatisé de messagerie pour son volet de sécurité civile, auprès de Somum Solutions;

ATTENDU que ce logiciel nécessite annuellement un contrat d'entretien et de service, un forfait téléphonique et des licences de cartographie;

ATTENDU que Somum Solutions offre la possibilité de signer une prolongation du contrat d'entretien et de service, pour trois ans, avec une garantie de tarif sans indexation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE RENOUELER pour trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, auprès de Somum Solutions, le contrat d'entretien et de service du logiciel de système automatisé de messagerie, au prix total de 30 913, 03 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2021 et 2022 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2019-12-435

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-107 CONCERNANT UN AMÉNAGEMENT DE TERRAIN RÉSIDENTIEL AU 285, RUE LONGTIN - LOTS 1 916 586 ET 5 838 880 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 285, rue Longtin (lots 1 916 586 et 5 838 880 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à réduire la largeur de l'allée de circulation à double sens qui sera de 5,5 mètres au lieu des 6,5 mètres et à réduire la bande de verdure du côté droit du terrain qui aura à certains endroits une largeur de 0,28 mètre au lieu de 1,2 mètre, tels que prévus au règlement de zonage numéro 1250 et montré sur le plan accompagnant la description technique préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 30 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation 2019-111 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 novembre 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-12-436

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie, à signer la convention collective 2019-2024 entre la Ville de La Prairie et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501.

Cette convention entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2024.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2019-12-437

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

**Me Karine Patton, greffière
adjointe**